



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Séance du 28 mai 2024

Délibération n°05

Objet : Approbation de la convention avec le centre social le Colibri, pour le renouvellement de l'opération des « chaises conviviales ».

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA (en visio), M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA.

Absents / Excusés :

Thierry NITCHEU, M. Jean GOYET, M. Henry DUPOIZAT.

Vu

- les dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,
- la délibération n° 3 du CCAS du 17 mai 2023,

Considérant

Le CCAS de Saint-Étienne conduit une politique gérontologique via la gestion de 7 résidences pour personnes âgées, un service portage de repas, ainsi que diverses missions à destination des seniors vivant à domicile.

Dans ce contexte, plusieurs actions visant à créer du lien social et prévenir le risque d'isolement sont organisées, parmi lesquelles le projet des « chaises conviviales ».

Ce projet, accompagné par la Ville de Saint-Étienne et le CCAS, s'inscrit dans les objectifs du Plan de mandat « Mieux Vivre son âge à Saint-Étienne » en matière de lutte contre l'isolement.

Cette expérimentation a vu le jour lors de la table-ronde organisée le 21 mars 2013 dans le cadre de la Biennale Internationale du Design de Saint-Étienne 2013. Il a été expliqué que l'espace urbain stéphanois manquait de lieux conviviaux et adaptés aux personnes âgées pour qu'elles puissent se réunir en petits groupes et se retrouver. Il a ainsi été évoqué le temps où des chaises étaient disposées dans les jardins publics et où les habitants pouvaient les déplacer à leur guise pour former des cercles de conversation.

Depuis la naissance de cette action, celle-ci a été reconduite au fil des années.



Afin de mettre en place chaque été cette action au sein de différents quartiers stéphanois et en partenariat avec les différentes structures de proximité volontaires (Centres sociaux, Amicales laïques, Associations...), le CCAS organise le prêt gratuit des chaises, la communication et la coordination.

Des conventions de partenariat avec 9 structures de proximité volontaires ont été signées en 2023 :

Pour une durée de 2 ans avec :

- L'amicale laïque de Côte-Chaude,
 - Le centre social de Solaure,
 - L'association Au fil de la Rivière,
 - La maison de quartier du Soleil,
 - Le centre social de Beaulieu,
 - Le centre social Boris Vian,
 - L'amicale laïque Chapelon,
 - Le centre social de la Vivaraize (convention sans prêt de chaises).
- Pour une durée d'un an,
- Le centre social Le Colibri

Ce dernier souhaite renouveler la prestation. Il est donc proposé de reconduire la convention pour une durée d'un (1) an afin de proposer une date d'échéance qui soit identique aux conventions des autres partenaires.

**L'Assemblée Délibérante :**

- Approuve les termes de la convention avec le centre social le Colibri, partenaire de l'action « chaises conviviales »
- Autorise Monsieur le Vice-Président à signer ladite convention dont un exemplaire de celles-ci sera joint au dossier.

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 14
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA (en visio), M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT ; M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA ;

- Abstention : ;

- Contre : .

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2024
Publication : 29/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

